Envoyé en préfecture le 08/06/2026
Reçu en préfecture le 08/06/2026
Publié le
ID : 029-212903009-20260605-D202637-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ ÉGALITÉ FRATERNITÉ

Département du FINISTÈRE
Commune de LE TRÉVOUX
Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal
L'an deux mil vingt-six, le cinq juin à 19 heures et 15 minutes, le Conseil Municipal de la Commune légalement convoqué le 22 mai 2026, s'est assemblé, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence d'Elina VANDENBROUCKE, Maire.
Nombre de conseillers : 19
Présents : 18 : Karoline CORRE, Vanessa DORVAL, Chantal GUENNEC, Daniel HANOCQ, Yannick HERLEDAN, Aurore LANGLAIS, David LE BOUR, Audrey LE CALVÉ, Jonathan LE GOFF, Sylvie LIJOUR, Stéphane MARION, Marie-Laure PENN, Jérémy PERRON, Pauline SALAÜN, Roland TANGUY, Florent THOUMELIN, Stéphane VALETTE et Elina VANDENBROUCKE.
Excusée : 1 : Isabelle FRAVAL qui a donné procuration à Yannick HERLEDAN.
Secrétaire de séance : Chantal GUENNEC.

DÉLIBÉRATION 2026/37
SUBVENTIONS 2026 AUX ASSOCIATIONS

Les demandes de subventions réceptionnées en mairie sont présentées aux membres de l'assemblée.
La commune du Trévoux, par ce biais, a la volonté d'accompagner les associations en les aidant dans la réalisation de leurs projets et en soutenant leurs actions (sur le plan financier, logistique et technique). Elle affirme ainsi une politique de soutien actif aux associations locales. Pour être recevable, un dossier complet de demande de subvention devait être déposé avant la date du 2 juin 2026.
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le vote du Budget Primitif intervenu le 2 mars 2026,
Considérant l'importance, pour la vie locale, de l'apport et du rôle des associations « Loi 1901 », de la participation des citoyens à la vie des cités, des liens d'amitié et de fraternité tissés entre nous,
Vu l'avis de la commission Ressources en date du 5 juin 2026,
Entendu cet exposé,
Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

DÉCIDE d'octroyer aux associations, pour l'exercice 2026, les subventions suivantes, pour un montant de 7 330 euros :

Associations	*Montant voté*	*Votes **
Club de l'Amitié de Le Trévoux	1 500	19 voix Pour
Comité des Fêtes de Le Trévoux	1 500	18 Pour (J Perron ne prend pas part au vote)
Club de foot les Coquelicots du Trévoux	2 100	17 Pour (F Thoumelin et Y Herlédan ne prennent pas part au vote)
Roz Chas Le Trévoux	400	15 Pour (S Valette, C Guennec, D Le Bour et R Tanguy ne prennent pas part au vote)
Les Amis de Lindern Tennis de Table Le Trévoux	600	19 voix Pour
DDEN Le Trévoux / Bannalec	100	19 voix Pour
OANA	630	19 voix Pour
Club d'échecs du pays de l'Aven	500	19 voix Pour

** Les responsables et représentants d'associations n'ont pas pris part au vote pour l'attribution des subventions les concernant.*

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

Fait à LE TREVOUX, le 5 juin 2026

La Maire,
Elina VANDENBROUCKE

Certifié exécutoire compte tenu
De la transmission en Préfecture, le 08/06/2026
De la publication le 08/06/2026